AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_05-DE

Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIÉU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

05 - 26 septembre 2019

5. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: M. Le MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant que suite à deux mouvements internes il y a lieu de créer deux postes d'adjoint d'animation au service Animation;
- Considérant que suite à deux mouvements internes il y a lieu de créer deux postes d'Adjoint technique dans les Ecoles;

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_05-DE

Regu le 01/10/2019

- Considérant la volonté d'un Agent social principal de 2^{ème} classe d'intégrer la filière administrative au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe;
- Considérant la volonté d'un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'intégrer la filière animation au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe;
- Considérant la volonté d'une ATSEM principal de 2^{ème} classe d'intégrer la filière animation au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre 2	SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES		
		01-10-2019	Adjoint d'animation	35:00
2		01-10-2019	Adjoint technique	35:00
1		01-10-2019	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35:00
2		01-10-2019	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à 29 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES), décide :

D'APPROUVER les créations de postes décrites ci-dessus,

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maike.

lean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :